

## CHAPITRE II

### ÉLÉMENTS DES ÉDIFICES POLITIQUES

---

**SOMMAIRE.** — Salles de séances des assemblées politiques. — Relations de ces salles avec les dépendances. — Disposition des salles d'assemblée. — Accès, surveillance, chauffage, éclairage, ventilation. Nécessités à observer dans la composition générale. — Dimensions possibles, dimensions excessives. — Caractère. — Le respect historique.

Avec les grandes salles de délibérations, par exemple celles des assemblées politiques, les conditions ne peuvent plus être celles que nous venons de voir pour les édifices administratifs. Il est évident que là où il doit y avoir place pour 500 personnes, on ne peut donner à la salle 2.000 mètres superficiels. Il est donc nécessaire que l'assistance soit plus tassée : on doit alors reprendre sur les circulations, les tables, les espacements de sièges. Ainsi, dans le même édifice, la salle des assemblées générales du Conseil d'État, qui reçoit 120 personnes, plus quelques employés (50 présidents et conseillers, 30 maîtres des requêtes, 35 auditeurs, 5 secrétaires), mesure  $11^m 50 \times 17^m = 195.50 \text{ m}^2$ , soit  $1^m 625$  en moyenne par personne.

Nous trouverons la surface proportionnelle moins grande encore dans les grandes assemblées.

La salle des séances du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine (fig. 766), composé de 88 membres,

est également rectangulaire. Ses dimensions sont de  $14^m 35$  de largeur sur  $21^m 60$  de longueur, non compris la tribune publique, soit une superficie de  $309^m^2 96$  ou  $310$  mètres, ou en moyenne  $3^m 52$  par personne. Les places des conseillers n'oc-

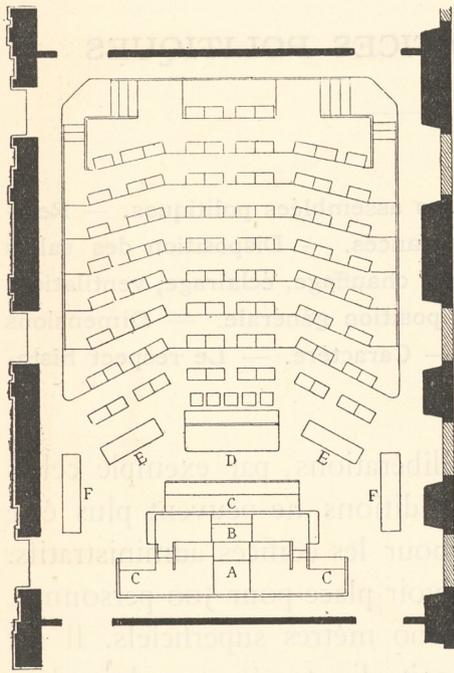


Fig. 766. — Salle des séances du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Paris.

A, président et secrétaires. — B, tribune. — C, C, sténographes. — D, préfets et secrétaires généraux. — E, E, directeurs. — F, F, secrétaires de l'administration.

cupent d'ailleurs que les trois cinquièmes au plus de la salle, le surplus étant affecté au bureau, à la tribune, aux sténographes et aux places des administrateurs et secrétaires. Ici, les places contiguës sont par deux au plus. Chaque place, mesurée sur son petit bureau, a  $0^m 70$  de large; l'espace d'un rang à l'autre est de  $1^m 25$ , dont  $0^m 40$  pour la profondeur du petit bureau, et le surplus, soit  $0^m 85$ , pour le siège et le jeu nécessaire.

La place est donc plus grande ici que dans la grande salle du Conseil d'État. Mais vous remarquerez que le Conseil d'État comporte des personnes de grades différents, et que le corps délibérant proprement dit y est presque moitié moins nombreux qu'au Conseil municipal. Puis il a été fait dans les anciens bâtiments du Palais-Royal ce que les locaux permettaient de faire, et certainement cette salle pourrait facilement être plus vaste qu'elle ne l'est.

Pour les salles de grandes assemblées délibérantes comme

celles du Sénat ou de la Chambre des députés, le programme est beaucoup plus complexe : il faut dire tout d'abord, qu'ici je n'ai pas d'exemples nombreux à vous proposer. La salle de la Chambre des députés est si insuffisante à tous égards qu'on a le projet de la remplacer; celle de Versailles (Sénat) est l'ancienne

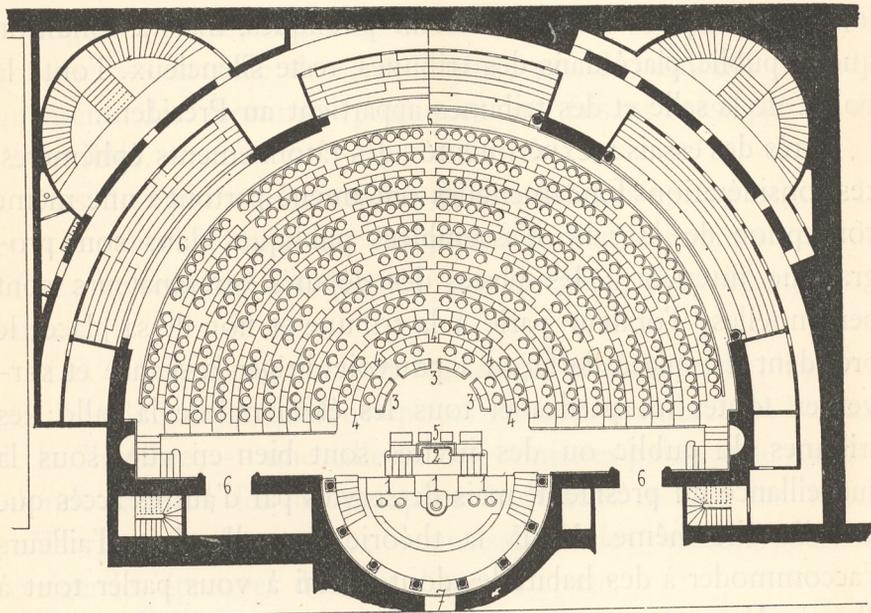


Fig. 767. — Salle du Sénat, à la hauteur des tribunes.

1, bureau du président, secrétaires, etc. — 2, tribune de l'orateur. — 3, ministres. — 4, membres des commissions. — 5, sténographes. — 6, entrées des sénateurs. — 7, entrée du président.

salle de théâtre du Palais, et celle de la Chambre dans ce même palais a dû être installée dans une ancienne cour; ce ne sont pas des salles conçues vraiment pour leur objet. Seule celle du Sénat à Paris est plus satisfaisante, et pourra nous servir de motif d'étude (fig. 767). Mais pour que vous puissiez vous rendre compte des nécessités parfois contradictoires que comporte ce programme, il faut d'abord que nous examinions ensemble ce qui s'y fait et comment cela s'y fait.

Pour qu'une délibération se fasse avec ordre et ne dégénère pas en vacarme confus, il faut qu'elle soit dirigée, et que la disposition même de la salle rende, sinon impossibles, du moins exceptionnelles les violences toujours à redouter dans des assemblées nombreuses et passionnées. Il faut aussi que l'orateur soit entendu — je suppose ici qu'on veut bien l'écouter; enfin nos lois veulent que ces séances soient publiques, mais à condition que le public, placé dans des tribunes, reste silencieux. Toute la police de la salle et des tribunes appartient au Président.

Après des essais inexpérimentés, des tâtonnements éphémères, ces considérations fondamentales ont amené partout à une même conception de la salle d'assemblées publiques dans son programme intérieur : les places des députés ou sénateurs sont personnelles; l'orateur parle à la tribune et non de sa place; le président est placé de façon à pouvoir diriger la séance et surveiller toutes les parties et tous les éléments de la salle; les tribunes du public ou des invités sont bien en vue, sous la surveillance du président, mais desservies par d'autres accès que la salle elle-même. Voilà la théorie, laquelle doit d'ailleurs s'accommoder à des habitudes dont j'aurai à vous parler tout à l'heure. Voyons maintenant les relations de ces salles avec le dehors. Elles sont multiples.

Le travail législatif se prépare dans ce qu'on appelle les *bureaux* et les *commissions*. La chambre est divisée par le sort entre les bureaux (actuellement au nombre de onze), et les propositions, projets de lois, etc., sont d'abord soumis aux bureaux, qui les discutent sommairement, et nomment un *commissaire* — parfois deux ou trois par bureau. La commission est ainsi composée de 11, 22 ou 33 membres, lesquels, après délibération, désignent à leur tour un rapporteur.

Ce travail de bureaux et de commissions exige des locaux

spéciaux, qui doivent être à proximité de la salle, car les allées et venues peuvent être fréquentes.

Non moins près de la salle doivent se trouver ses grandes dépendances : la bibliothèque — car souvent, pendant la séance même, pour vérifier ou contester une assertion, il faut aller consulter des documents; — les archives, pour des motifs analogues; — les salles de conférences, où se réunissent des *groupes*; — la salle des Pas-Perdus, grand vestibule où fréquentent des hommes politiques ne faisant pas partie de l'assemblée.

Puis, le voisinage immédiat de la salle doit encore offrir : la buvette, dont le rôle est des plus importants comme vous le savez; le vestiaire des députés; des lavabos, des cabinets d'aisances.

Mais ce n'est pas tout : il faut aussi, et toujours le plus près possible de la salle, quelques pièces pour les membres du bureau de la Chambre; — une salle où les ministres puissent se réunir; — une salle où les sténographes traduisent *en clair* les notes qu'ils viennent de prendre; — une salle où les orateurs puissent corriger les épreuves de leurs discours..., etc.

De tout cela résulte une conception nécessaire de la salle : que ces habitudes soient bonnes ou mauvaises, il faut que les députés ou sénateurs puissent facilement et sans trop de désordre quitter leurs places, y revenir : c'est une réunion d'allants et venants. Souvent, vous le savez, pendant une discussion, il n'y a pas dans la salle le quart des membres, puis survient un incident, un discours attendu, ou un vote important : on va partout chercher les absents, les appeler et les rappeler, la salle se remplit, pour se vider de nouveau lorsque cette affluence n'a plus sa raison d'être.

Et pour permettre cette mobilité, il faut que toutes les places

soient facilement accessibles, qu'elles soient desservies par de nombreux dégagements. On voudrait qu'il n'y eût jamais plus de deux sièges en ligne : chacun alors est rendu libre par un dégagement à droite ou à gauche. En voulez-vous un exemple ? Lorsque la Constitution créa le Sénat, je fus chargé de son installation à Versailles, dans l'ancienne salle du théâtre du Palais. Les sénateurs arrivaient quelques jours d'avance, et leur premier soin était de désigner à la questure les places qu'ils voulaient occuper. Or, tous les sièges contigus à un dégagement furent les premiers marqués, sans exception. Les autres, bien qu'il n'y eût pas en général plus de quatre sièges en ligne, échurent aux retardataires.

Cependant, il ne faut pas que les salles soient trop grandes, ni pour le bon ordre, ni pour la facile audition. Les places sont donc plutôt exiguës, les tables ou pupîtres sont réduites au minimum. Comme il arrive bien souvent, les données sont contradictoires. Questions de tact et de mesure pour arriver à concilier autant que possible ces exigences opposées. En somme, étant donné un nombre d'auditeurs, vous devez, d'une part, restreindre autant que possible les dimensions de la salle, et, d'autre part, constituer des places aussi aisées que possible, des dégagements aussi nombreux que possible. Je le répète, c'est contradictoire, et ce n'est que par une appréciation judicieuse des sacrifices et des concessions que vous pourrez arriver à une solution acceptable. Je ne puis — vous le comprendrez facilement — vous donner de recettes pour composer une salle dont la composition laissera toujours à désirer ; voici seulement, à titre de renseignements, quelques indications empruntées à la salle des séances du Sénat.

Nombre des places (non compris celles des ministres,  
des commissions et du bureau). . . . . 300

Nombre de places du bureau . . . . .	7				
Superficie générale de la salle, environ (non compris les tribunes) . . . . .	412 <sup>m</sup> 50				
Surface moyenne par sénateur . . . . .	1 <sup>m</sup> 37				
Dimensions du banc des ministres . . . . .	6				
Dimensions de la tribune de l'orateur	<table border="0"> <tr> <td>{ tablette . . . . .</td> <td>1<sup>m</sup> 70 × 0<sup>m</sup> 40</td> </tr> <tr> <td>{ parquet . . . . .</td> <td>1<sup>m</sup> 70 × 1<sup>m</sup> 25</td> </tr> </table>	{ tablette . . . . .	1 <sup>m</sup> 70 × 0 <sup>m</sup> 40	{ parquet . . . . .	1 <sup>m</sup> 70 × 1 <sup>m</sup> 25
{ tablette . . . . .		1 <sup>m</sup> 70 × 0 <sup>m</sup> 40			
{ parquet . . . . .	1 <sup>m</sup> 70 × 1 <sup>m</sup> 25				
Dimensions du bureau du président . . . . .	6 <sup>m</sup> 60				
Distance des places de dos au dos . . . . .	1 <sup>m</sup> 15				
Largeur moyenne des dégagements entre les rangs de places . . . . .	0 <sup>m</sup> 80				
Surface moyenne par auditeur dans les tribunes publiques (0 <sup>m</sup> 60 × 0 <sup>m</sup> 75) . . . . .	0 <sup>m</sup> 45				
Pente des gradins, par mètre . . . . .	0 <sup>m</sup> 135				

Il faut observer toutefois que ces dimensions, à part celles du bureau et de la tribune, sont trop exigües. La salle avait été composée pour le Sénat de l'Empire, soit 150 membres; il y en a aujourd'hui 300, et il a bien fallu réduire, surtout pour pouvoir ainsi doubler le nombre.

Mais, en dehors de ces questions générales de dimensions, il se pose encore d'autres questions en grand nombre. Quelle forme sera la plus convenable ici? Il semble bien que la forme traditionnelle en hémicycle soit la plus rationnelle. Il faut qu'un orateur, placé à un point central qui est ici la tribune, soit entendu de tous; il faut que tous soient également vus du président. Ce que nous avons vu à propos des salles de cours a encore ici son application; et si pour des raisons de composition la salle ne pouvait pas être demi-circulaire, il faudrait au moins qu'elle fût sensiblement circonscrite au demi-cercle. Telle est la salle de la Chambre des députés à Versailles, que je vous montre non pas tant pour la salle elle-même que pour sa disposition heureuse au centre de tous les services qui lui sont néces-

saires (fig. 768). Une salle en profondeur, comme une église, serait tout à fait défectueuse.

Bien qu'elle soit restée à l'état de projet, je crois intéressant de vous faire voir aussi la salle qui a été récemment projetée pour remplacer, au Palais Bourbon, la salle actuelle de la Chambre des députés (fig. 769). L'architecte de ce Palais avait une très longue expérience de l'architecture des Parlements, et assurément il est utile de connaître ce qui lui avait paru la meilleure forme de salle pour une assemblée délibérante. Ce n'est pas l'hémicycle, mais la disposition des sièges y est presque la même que dans un hémicycle, les distances de la tribune aux places les plus éloignées y sont à peu près les mêmes. On peut presque dire que cette salle est un hémicycle, dans la mesure où le permettraient les nécessités de la composition générale du monument.

Mais je reviens à la salle théorique, en continuant à me référer à celle du Sénat comme exemple.

Dans cette salle demi-circulaire, la disposition des sièges sera naturellement concentrique : chacun ainsi aura à peu près en face de soi l'orateur, et le président pourra d'un seul regard embrasser toute la salle. Cette disposition a d'ailleurs une autre conséquence dont les effets sont très sensibles : les divers membres se voient réciproquement, et il en résulte une vie propre à ces assemblées. Sans doute, les violences sont aggravées par le vis-à-vis des adversaires, mais la salle est animée et expressive, ce ne sont plus de simples auditeurs, la lutte est dans la salle même en même temps qu'à la tribune. On n'accepterait pas aisément que les sièges fussent disposés comme à l'orchestre d'un théâtre : cette disposition pourrait après tout être commode, elle ne serait pas suffisamment passionnante.

Vous comprenez bien d'ailleurs que ces sièges ne sont pas

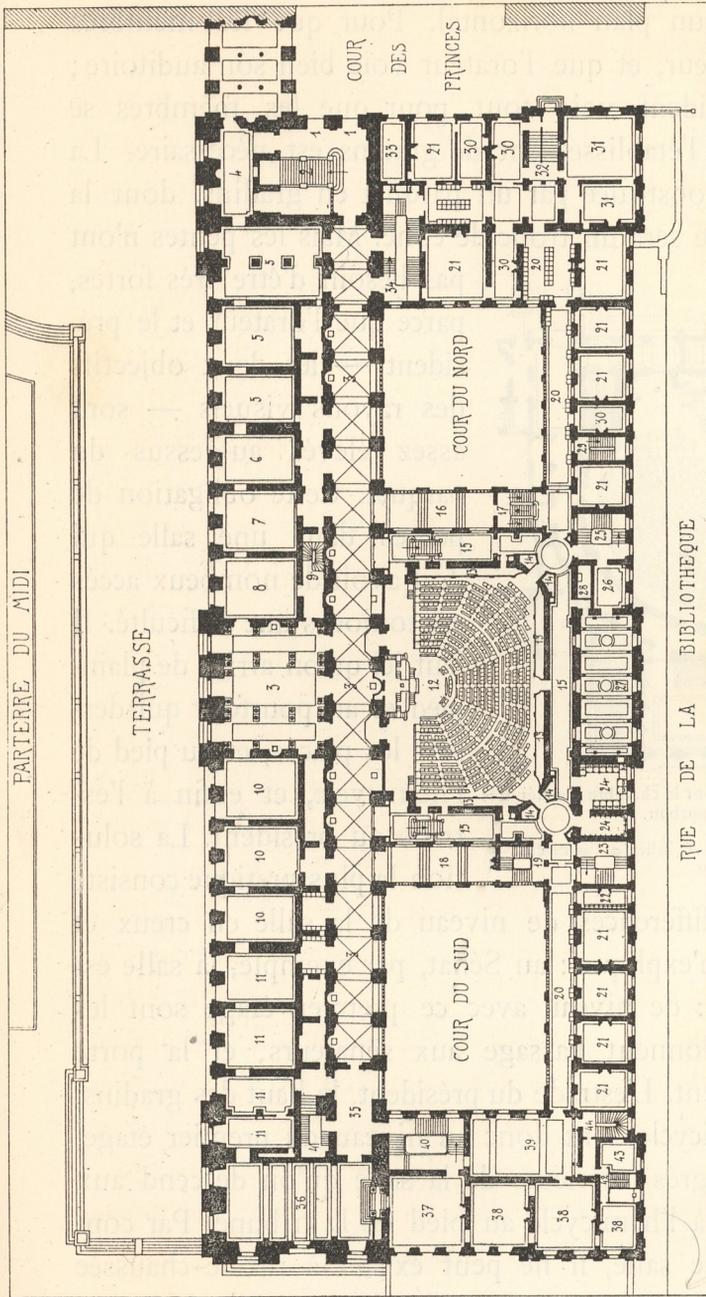


Fig. 768. — Salle de la chambre des députés, à Versailles.

1,1, entrées des députés. — 2, escalier des princes. — 3, salle des princes. — 4, vestibule de la questure. — 5,5, secrétaire général de la questure. — 6, cabinet des questeurs. — 7, fumoir. — 8, buvette. — 9, escalier des cuisines en sous-sol. — 10,10, salles de conférences. — 11,11, secrétariat général de la Présidence. — 12, salle des séances. — 13,13, parties à adjoindre à la salle des séances pour les réunions du Congrès. — 14,14, colonnes montantes d'air. — 15,15, galerie de circulation autour de la salle. — 16, galerie d'accès des députés au chemin de terre par l'escalier 17. — 17, escalier, desservant tous les étages. — 18,18, galerie de travail des sténographes. — 19, escalier réservé aux députés, desservant tous les étages. — 20,20, galerie des bureaux. — 21,21, bureaux. — 22, lavabo. — 23, escalier du public montant aux tribunes. — 24,24, water-closets. — 25, escalier du public, desservant les tribunes et l'étage de la salle des séances. — 26, annexe du public. — 27, salle de réception du public. — 28, cheminée de ventilation. — 29, escalier menant à l'étage des commissions. — 30,30, Commissions. — 31,31, Commission du budget. — 32, escalier desservant l'imprimerie en sous-sol et tous les étages. — 33, antichambre d'attente, à l'étage au dessous. — 34, escalier d'Orléans, desservant tous les étages. — 35,35, escalier desservant l'imprimerie Hôtel du Président. — 35, vestibule. — 36, salons d'attente (ancienne salle Marengo). — 37, cabinet du Président. — 38,38, salons. — 39, salle à manger. — 40, escalier de Monsieur. — 41, escalier menant au sous-sol. — 42, escalier desservant l'étage d'habitations au-dessous. — 43, office. — 44, escalier de service.

ainsi rangés sur un plan horizontal. Pour que les membres voient bien l'orateur, et que l'orateur voie bien son auditoire ; pour que le président voie tout, pour que les membres se voient entre eux, l'établissement de gradins est nécessaire. La salle sera donc constituée par un parquet en gradins, dont la surface circonscrite sera un tronc de cône. Mais les pentes n'ont

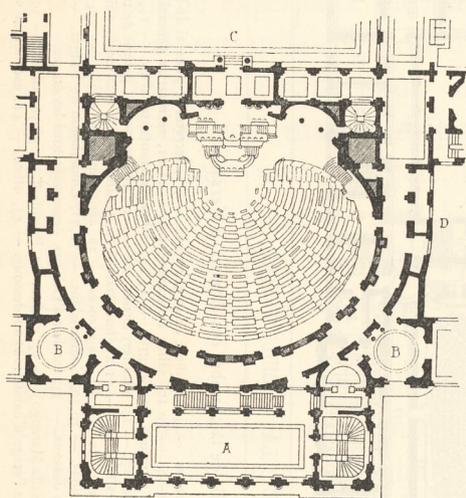
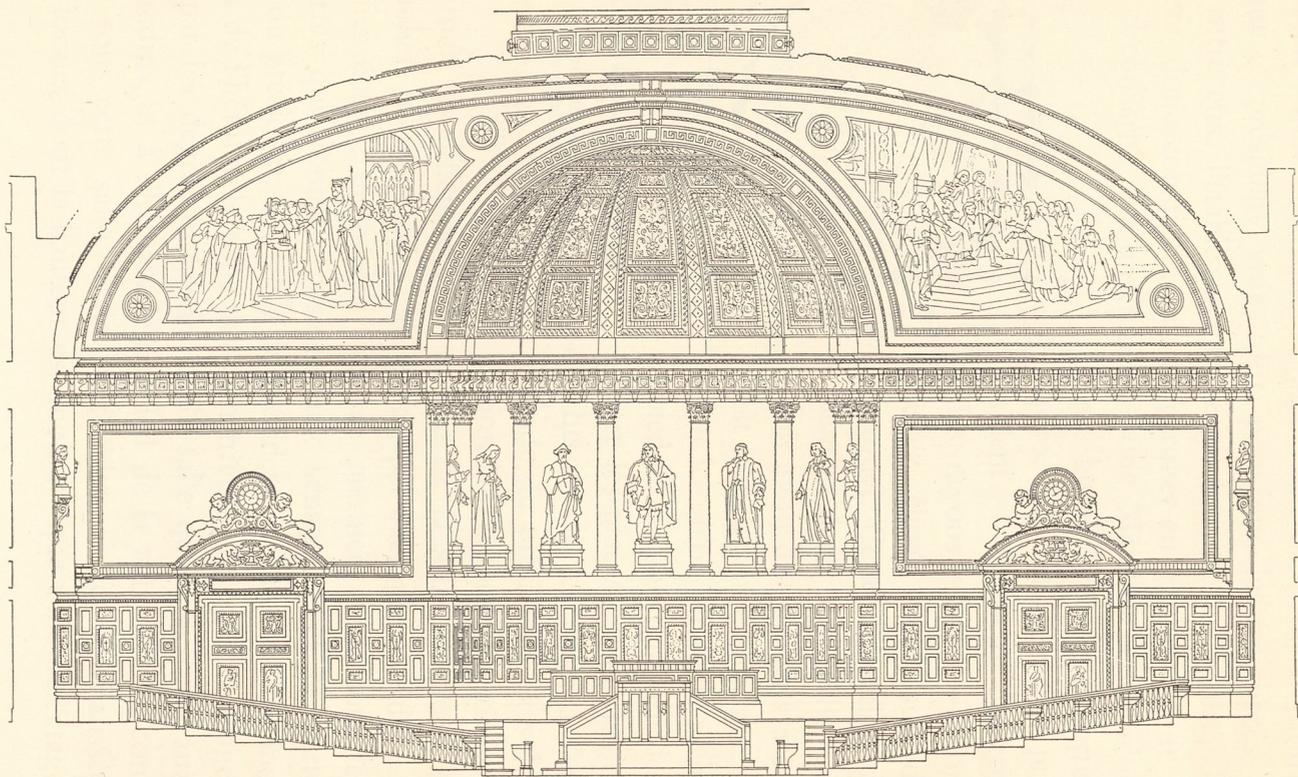


Fig. 769. — Salle projetée pour la chambre des députés au Palais-Bourbon.

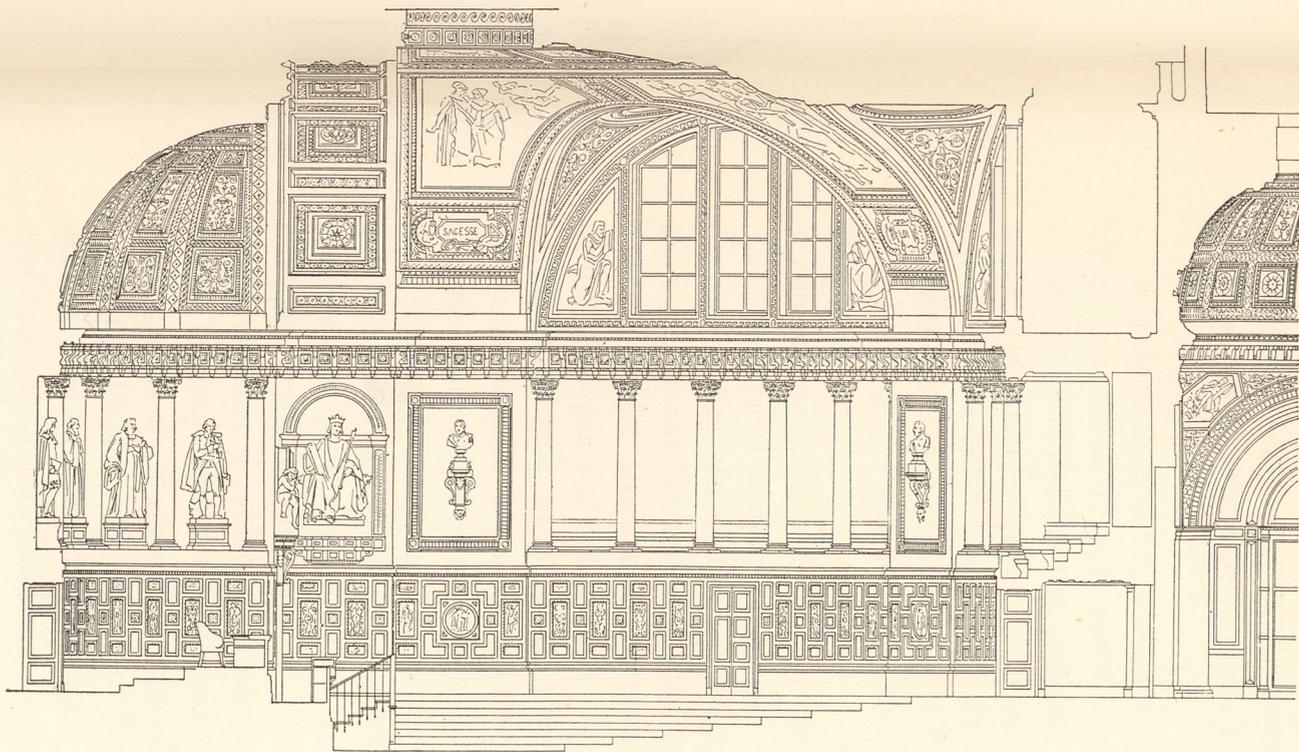
A, salle du public. — B, salons. — C, salle des Pas-Perdus. — D, cour.

pas besoin d'être très fortes, parce que l'orateur et le président — les deux objectifs des rayons visuels — sont assez élevés au-dessus du parquet. Cette obligation de pentes dans une salle qui doit avoir de nombreux accès est toujours une difficulté. Il faut ici qu'on arrive de plain-pied et au pourtour qui dessert les places, et au pied de l'hémicycle, et enfin à l'estrade du président. La solution la plus pratique consiste

à constituer les différences de niveau de la salle en creux et non en relief. Je m'explique : au Sénat, par exemple, la salle est au premier étage : de niveau avec ce premier étage sont les cinq portes qui donnent passage aux sénateurs, et la porte d'entrée du président. L'estrade du président, le haut des gradins, les accès de l'hémicycle sont donc au niveau du premier étage, et c'est par les degrés intérieurs de la salle qu'on descend aux divers gradins, et à l'hémicycle au pied de la tribune. Par conséquent, sous cette salle, il ne peut exister à rez-de-chaussée que des locaux dont la hauteur est moindre que celle de l'étage



Coupe transversale.



Coupe longitudinale.

Fig. 770. — La salle du Sénat avant sa dernière transformation.

(fig. 770). (Je vous montre cette salle telle qu'elle a été conçue par son architecte, avant ses dernières modifications, c'est-à-dire pour les 150 sénateurs de l'Empire.)

Voilà donc la forme et la disposition de la salle régies par des règles raisonnées. Il faut maintenant comme toujours penser à ces deux objectifs l'air et la lumière, en d'autres termes l'éclairage et l'aération — celle-ci comprenant le chauffage.

Les séances ont lieu de jour et de nuit. Toujours le problème est le même : que chacun y voie bien clair à sa place et voie bien l'orateur — que le président voie bien toutes les parties de la salle.

Pendant le jour, aucun éclairage ne répond mieux à ces nécessités que l'éclairage du haut. D'abord, des fenêtres ne pourraient être placées que très haut, à cause des tribunes, — car il ne saurait être question d'en ouvrir au fond des tribunes dont le public serait alors invisible pour le président. Mais, même ainsi placées, des fenêtres seraient une difficulté pour la police de la salle, et on a dû supprimer celles qui autrefois éclairaient la salle du Sénat, au-dessus des anciennes tribunes. On est donc arrivé dans toutes les salles d'assemblées au plafond vitré. Mais il faut que ce plafond soit vaste, car il faut que la lumière soit diffuse pour pénétrer partout sans ombres violentes. Je pense même qu'il y aurait avantage à ce qu'il fût multiple, c'est-à-dire que autour d'un grand compartiment central, il pourrait y avoir un entourage de plafonds vitrés secondaires. Toujours bien entendu avec les conditions d'établissement dont je vous ai entretenus à propos des salles de musées.

Quant à l'éclairage de nuit, tous les essais faits oscillent entre deux systèmes généraux : l'éclairage à lumières visibles (lustres, appliques, etc.) ou l'éclairage à lumières cachées (plafonds lumineux).

Le plafond lumineux, c'est l'éclairage diurne qu'on cherche à continuer de nuit. Rien n'empêche qu'il ne soit excellent si l'éclairage de jour est bon lui-même. Mais il demande une puissance énorme d'éclairage, et par conséquent est très coûteux. De plus, si c'est le gaz qui est employé, ce plafond n'est pas seulement éclairant, il est chauffant aussi, et très chauffant. Pour sa grande salle d'assemblées générales, le Conseil d'État tient beaucoup à ce mode d'éclairage et ne voudrait aucunement de feux visibles. Après avoir été longtemps demandé au gaz, non sans l'inconvénient d'une forte chaleur, il est aujourd'hui assuré par l'électricité. La salle du Sénat est éclairée par un lustre central, maintenu assez élevé pour ne pas éblouir le président, et par une ceinture d'applique. De tout cela, il ne paraît pas se dégager de conclusions formelles autre que d'aménager suivant la salle un éclairage suffisamment diffus pour atteindre partout, et en évitant toute cause d'éblouissement, toute interposition d'appareils éclairants entre ce qui doit rester réciproquement visible, notamment tout ce qui pourrait gêner le président dans la surveillance de la salle.

En ce qui concerne le chauffage, le mot du programme est aussi : diffusion. Si vous prétendez chauffer une salle d'un grand volume par quelques *bouches de chaleur*, il faudra que ces bouches permettent chacune une émission considérable de chaleur; gêne insupportable pour les voisins, résultat presque nul pour les éloignés.

Rien n'est plus pratique à cet égard que ce qui a été aménagé au Sénat (voir plus haut, Plan du rez-de-chaussée du Luxembourg, vol. I, pl. 42), il y a cinquante ans environ. Sous la salle s'étend un vaste local appelé chambre des mélanges : de l'air pur pris au dehors arrive dans cette chambre et s'y chauffe au contact des appareils de chauffage — lesquels

peuvent être aussi bien à eau chaude ou à vapeur qu'à air chaud. Puis, par toutes les contre-marches des gradins, par les plinthes des menuiseries, cet air échauffé pénètre dans la salle, remplaçant l'air vicié évacué par la partie supérieure, grâce à un simple courant ascensionnel. La multiplicité et l'étendue des orifices de communication rend le mouvement d'entrée de l'air chaud très lent, et par conséquent nullement gênant.

Pendant l'été, ces introductions d'air chaud sont remplacées par des introductions d'air frais, capté par des prises d'air exposées au nord, et propulsé dans la salle — toujours par l'intermédiaire de la chambre de mélanges — au moyen d'insufflateurs, tandis que l'air vicié et échauffé s'échappe par les ouvertures grillées de la voûte supérieure.

Mais ce programme n'est pas uniquement français, et vous pouvez être curieux de savoir comment il a été traité à l'étranger. Je ne vous parlerai pas de l'Angleterre : bien que ce soit la patrie du parlementarisme, la tradition est tellement puissante chez les Anglais que, pour les édifices qui abritent leurs institutions nationales, il n'est permis de rien innover, la raison est sans droits contre la survivance du passé. C'est ainsi que se perpétuent les per-ruques de jadis, le sac de laine, des formules même qui empruntent à l'époque normande un français disparu ailleurs. Les parlements se sont tenus autrefois dans certaines salles, telles doivent être toujours les

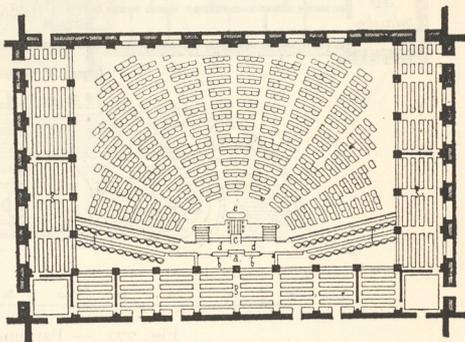


Fig. 771. — Plan du Reichstadt, à Berlin.

*a*, président. — *b, b*, secrétaires. — *c*, orateur. — *d, d*, sténographes. — *e*, recueil des lois. — *f, f*, tribune des membres de la chambre des Seigneurs. — *g, g*, tribune du public.

salles du parlement anglais : le problème de la meilleure disposition, de la conception la plus rationnelle ne peut pas se poser. Cette idée a sa grandeur comme elle a son étroitesse : on pourrait dire qu'elle est toute en longueur. En tous cas elle ne nous livre pas d'enseignement.

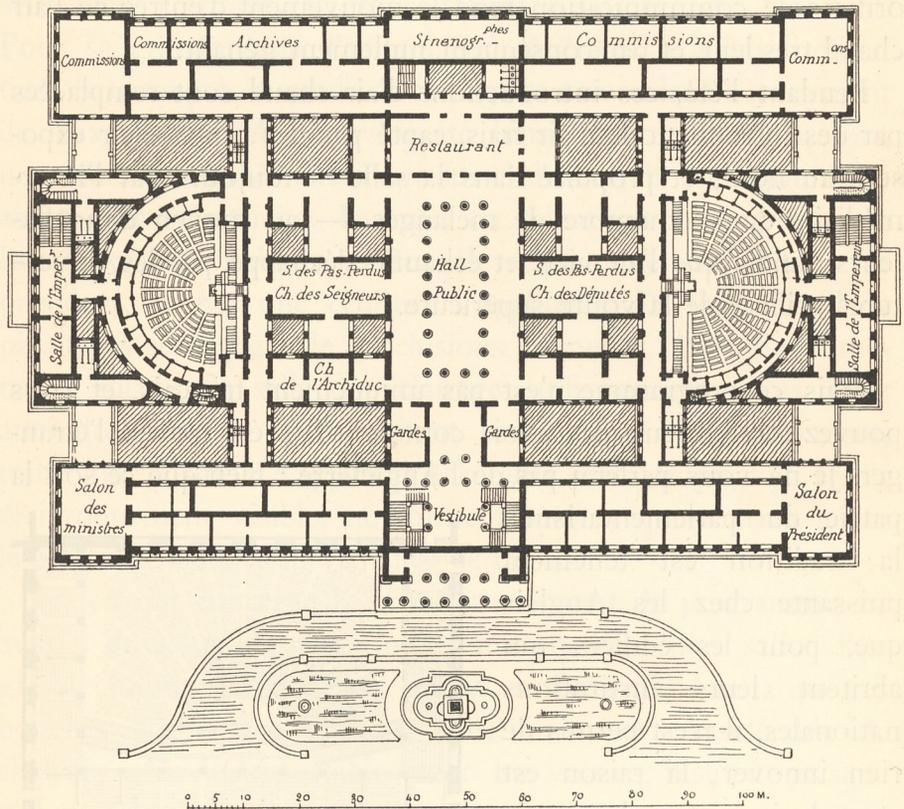


Fig. 772. — Parlement de Vienne.

Au contraire, l'exemple du Reichstadt de Berlin (fig. 771), composition récente, vous montrera dans son ensemble une conception à certains égards différente de la nôtre, analogue cependant dans ses grandes lignes. De même le Palais du Parlement de Vienne (fig. 772), et celui de Stockholm (fig. 773), où

vous remarquerez une disposition particulière des sièges; on y a cherché avec des lignes droites un fonctionnement assez

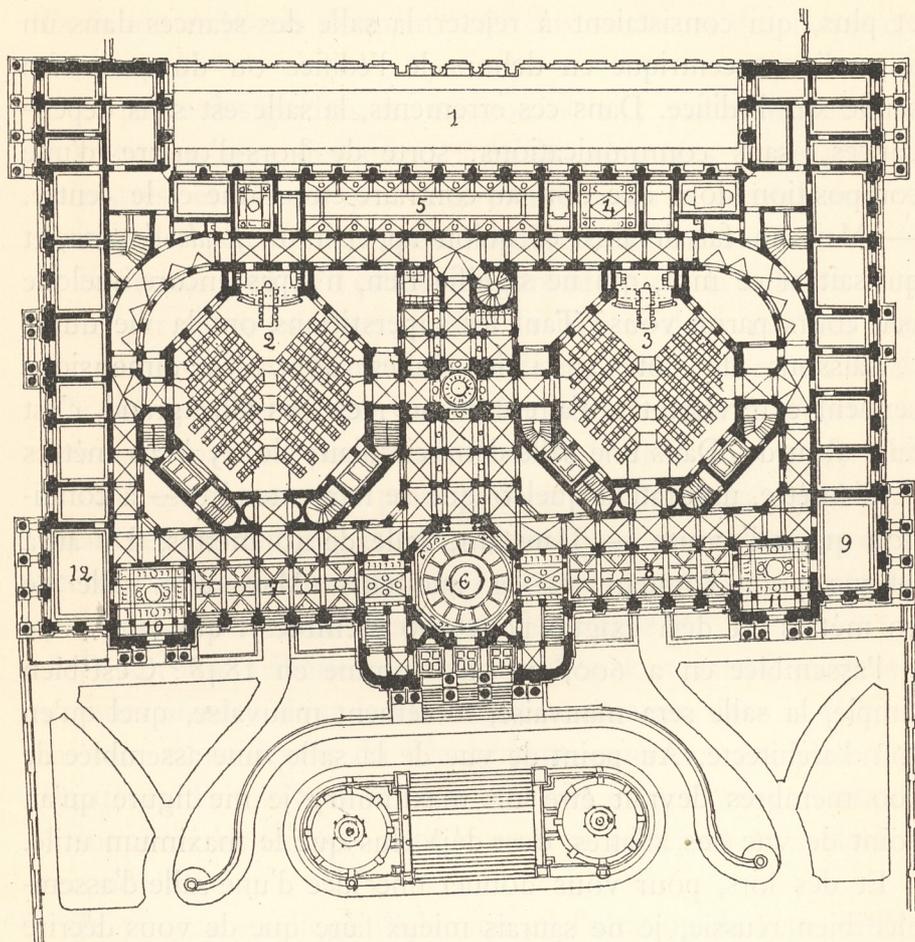


Fig. 773. — Parlement de Stockolm.

1, galerie. — 2, première chambre (186 membres). — 3, deuxième chambre (212 membres). — 4, cabinet des ministres. — 5, salle d'assemblée communale. — 6, vestibule. — 7,8, Pas-Perdus. — 9, reporters. — 10,11, restaurants. — 12, journaux.

analogue à celui d'une salle en hémicycle. C'est peut-être un parti plus ingénieux que franc.

Et maintenant essayons de dégager quelques conclusions de tout ce qui précède.

Tout d'abord, vous devez voir combien sont peu pratiques ces conceptions fréquentes dans les projets d'il y a quarante ans et plus, qui consistaient à rejeter la salle des séances dans un appendice excentrique en dehors de l'édifice ou du moins en saillie sur l'édifice. Dans ces errements, la salle est sans dépendances, sans communications, sorte de hors-d'œuvre d'une composition dont elle doit au contraire être l'âme et le centre. — Mais on faisait ainsi ce qu'on appelait un *fonds de plan*, et qui sait si ce mot, qui ne signifie rien, n'a pas encore quelque peu cours parmi vous? Tant les superstitions ont la vie dure!

Laissons de côté aussi les salles dont les dimensions seraient extravagantes. Faire énorme n'est pas faire grand, c'est faire absurde. Dans une salle demi-circulaire de 25 à 30 mètres de diamètre, un orateur quelconque se fera entendre — à condition qu'on l'écoute. — Dans une salle de 40 mètres, il y aura fatigue pour l'orateur et les auditeurs. Mais une salle de 30 mètres est déjà exigüe pour 300 membres : que faire donc si l'assemblée en a 600, ou 900 comme en 1848? C'est bien simple, la salle sera mauvaise, forcément mauvaise, quel qu'en soit l'architecte. Au point de vue de la salle, une assemblée de 300 membres devrait être un maximum : je me figure qu'au point de vue des affaires, c'est déjà plus que le maximum utile.

Et dès lors, pour vous donner une idée d'une salle d'assemblée bien réussie, je ne saurais mieux faire que de vous décrire brièvement la salle du Sénat. Composée d'abord pour la Chambre des pairs, puis pour le Sénat du Second Empire, elle ne comportait à l'origine que 150 à 160 membres. Il a fallu en augmenter le nombre, on n'a pu le faire qu'au détriment des circulations, et en resserrant davantage les sièges.

La salle, je vous l'ai dit, est en hémicycle. Elle comporte sept gradins : au sommet des gradins règne une circulation semi-

circulaire qui dessert tous les dégagements, et qui ouvre par trois portes sur la galerie extérieure que surmontent les tribunes. Deux autres portes donnent accès aux sénateurs de chaque côté du tympan.

La pente des gradins est environ 0<sup>m</sup> 135 par mètre. Au pied des gradins sont des places spéciales réservées d'une part aux ministres, et d'autre part aux membres de la commission. Ce sont là des places en plus du nombre officiel des sénateurs.

Enfin, au pied de l'estrade du président est la tribune, accessible par deux escaliers; contre la tribune deux pupîtres pour les sténographes. Quant à l'estrade du président, ou *du bureau*, elle est constituée dans un renforcement en forme d'abside, où l'on entre par une porte dans l'axe de la salle (fig. 774). Cette estrade est assez vaste pour contenir le bureau du président, les membres du bureau, et des tables pour divers employés du secrétariat, de la questure, etc. Le bureau est en communication par des escaliers avec l'hémicycle de la salle.

Quant aux tribunes publiques, elles sont installées dans de grandes arcades dont le cintre fait pénétration dans la voûte de la salle et au-dessus du dégagement extérieur des places des sénateurs. Primitivement, il y en avait un seul rang; lorsqu'on a supprimé les fenêtres dont je vous ai parlé, on en a établi un second étage.

Je vous ai expliqué l'éclairage et l'aération de cette salle, je n'y reviendrai donc pas.

Malgré tout, ce beau programme de la salle d'assemblée n'a pas donné lieu à ces compositions qui s'imposent à l'admiration publique. C'est que, à l'opposé de nos églises, de nos tribunaux, de nos hôtels de ville, elles n'ont pas d'histoire. Elles sont trop récentes. Seuls les Anglais, je vous l'ai dit plus haut,

peuvent être fiers à ce propos d'une tradition qui s'affirme par le respect historique du passé, qui n'y veut rien toucher. Chez nous, la tradition n'existe pas, et si elle existait y serions-nous attachés comme les Anglais ? J'en doute, car nous avons plutôt la défiance de la tradition. Là est la grande querelle entre les fervents du passé et les confiants dans l'avenir. Certes, je suis loin de désirer que notre art s'emprisonne dans des formules surannées : mais n'est-ce pas une noble jouissance d'artiste de pouvoir devant un chef-d'œuvre ancien ressentir avec l'admiration l'émotion du respect ?

Respect historique, ai-je dit : c'est là malheureusement un respect qui nous manque trop en France. Seules nos vieilles églises en ont bénéficié à travers les âges, et c'est ainsi que, lors même que leur beauté architecturale n'était ni comprise, ni goûtée, le respect les préservait de la destruction : sous Louis XIV, on n'eût pas touché à Notre-Dame, et si l'on infligeait à Saint-Eustache la façade que vous savez, c'est que Saint-Eustache n'avait pas de façade, car on ne l'aurait pas détruite. Mais à part l'église, le respect était inconnu, et il s'en est de peu fallu que la cour du Louvre ne fût démolie pour faire place à la conception du Bernin.

Et remarquez même que lorsque je vous parle du respect des églises, il faut encore faire des réserves : si les guerres de religion ont laissé les églises intactes, elles en ont mutilé les sculptures ; car les dévastations dont on accuse de confiance la Révolution sont presque toutes l'œuvre des guerres de religion : la Révolution a souvent démoli, elle ne perdait guère son temps à mutiler.

Je ne sais si c'est une erreur, mais il me semble que je vous expose ici un phénomène plus particulièrement français, encore qu'on le trouve déjà chez les Byzantins Iconoclastes, et plus

tard chez les Sarrazins : la colère contre les choses nées d'un état qu'on hait. La monarchie a détruit à plaisir les anciennes forteresses féodales, réduites pourtant à l'impuissance ; elle n'aimait guère non plus les édifices témoins de libertés parlementaires ou communales, elle fauchait volontiers comme Tarquin les tiges qui dépassaient le nivellement commun. Le calvinisme a détruit non pas les églises qu'il entendait bien confisquer à son profit, mais ce qui dans les églises avait une signification catholique, les images des saints. Puis plus tard les colères populaires — ou parfois hélas les colères à froid au nom du peuple — ont détruit ce qui rappelait l'aristocratie d'abord, la royauté ensuite : on peut dire que ce qui a survécu, a survécu par une sorte de miracle.

Où le respect aurait-il trouvé place en tout cela ? Aussi n'existe-t-il pas ou guère, et en dehors de toute haine, de toute passion de détruire, on détruit encore sans remords, parce qu'on n'est pas élevé à croire que la conservation d'une belle chose du passé vaille un léger sacrifice de commodité actuelle, le détournement d'une ligne droite ou l'éloignement d'une chambre de domestique. Il n'y a que soixante ans qu'un cri d'alarme provoqué par la fréquence des destructions irréparables a fait inaugurer la protection des *Monuments historiques*. Par là, un double résultat a été obtenu : on a matériellement conjuré des ruines, et moralement on a créé un certain respect : assurément la génération actuelle est plus respectueuse du passé que ne l'étaient les générations précédentes.

Eh bien, pour en revenir de cette digression à mon sujet, les Anglais, qui ont une longue histoire parlementaire, ne se trompent pas dans leur respect des choses antiques que cette histoire leur a léguées. Une assemblée politique dont la salle a une histoire, bénéficie du respect qui s'attache à ces vieux murs, à ces piliers

vénérables. Ne serait-ce donc rien de pouvoir se dire, dans nos salles de parlement, « Ici parlait Mirabeau »? ou encore « ici « Boissy d'Anglas saluait héroïquement la tête de Féraud »?

Oui une salle d'assemblée pourrait avoir une beauté supérieure, un prestige que vos plus belles compositions ne sauraient lui donner, qu'il ne dépend pas de vous de créer, mais qu'il peut parfois dépendre de vous de ne pas détruire : un passé et une histoire! Et j'ai beau savoir que la grande salle de Westminster (fig. 775), vraie salle des Pas-Perdus du Parlement anglais, n'a peut-être plus un seul fragment qui soit vraiment antique, il n'importe : telle qu'elle est, avec son aspect qui évoque des siècles, je veux lui reconnaître les longues suites d'années dont elle se réclame, je veux y voir le témoin de la longue histoire parlementaire de l'Angleterre.

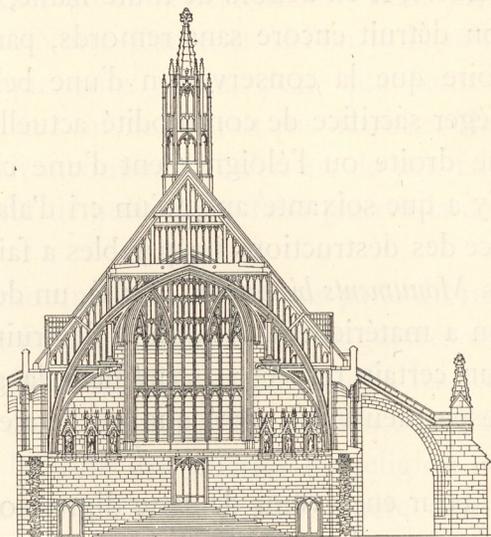


Fig. 775. — Grande salle de l'abbaye de Westminster.